N° 26/222

COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL
DE Nancy

5ème chambre - formation à 3

Rôle de la séance publique du 30/10/2026 à 13h40

Président : Monsieur ROUSSET

Assesseurs : Monsieur BARLERIN et Madame PETON

Greffier : Monsieur BETTI

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme BOURGUET

01) N° 2202077 **RAPPORTEUR : M. BARLERIN**

Demandeur	GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE	SCP NORMAND ET ASSOCIES
Défendeur	M. X	PAQUET-CAUET FRANÇOIS
	CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DU BAS-RHIN	SELARL LE TEMPS DES DROITS

Le groupe hospitalier de la région de Mulhouse et Sud Alsace demande à la cour d'annuler le jugement n° 2007185 du 21 juin 2022 du tribunal administratif de Strasbourg qui le condamne à indemniser M. X, agissant en son nom propre et en sa qualité de tuteur légal de M. Y, des préjudices résultant des fautes commises par l'établissement de santé lors de la prise en charge de son père, M. Y, le 28 novembre 2017.

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme BOURGUET

03) N° 2203136 **RAPPORTEUR : M. BARLERIN**

Demandeur	Mme X	DELGENES
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER DE SEDAN	SARL LE PRADO - GILBERT
	SOCIETE RELYENS MUTUAL INSURANCE	SARL LE PRADO - GILBERT
	CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE LA HAUTE-MARNE	

Mme X demande à la cour d'annuler le jugement n° 202646 du 25 octobre 2022 du tribunal administratif de Chalons-en-Champagne qui n'a que partiellement fait droit à sa demande tendant à la condamnation du centre hospitalier de Sedan à réparer les conséquences dommageables de l'intervention chirurgicale qu'elle a subie le 8 décembre 2015 dans cet établissement de santé.

05) N° 2401642 **RAPPORTEURE : Mme PETON**

Demandeur	MINISTERE DE LA JUSTICE	
Défendeur	M. X	Me LAPREVOTTE

Le ministre de la justice demande à la cour d'annuler le jugement n° 2201676 du 9 avril 2024 du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne en tant qu'il a annulé, à la demande de M. X, sa décision du 23 mars 2022 ordonnant la prolongation de son maintien à l'isolement du 27 mars au 27 juin 2022.

06) N° 2500317 **RAPPORTEURE : Mme PETON**

Demandeur	M. X	Me LAPREVOTTE
Défendeur	MINISTERE DE LA JUSTICE	

M. X demande à la cour d'annuler le jugement n°2202656 du 19 décembre 2024 du tribunal administratif de Nancy qui a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 5 septembre 2022 par laquelle le ministre de la justice l'a maintenu à l'isolement d'office à compter du 14 septembre 2022 jusqu'au 9 décembre 2022.

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme BOURGUET

07) N° 2500318 **RAPPORTEURE : Mme PETON**

Demandeur	M. X	Me LAPREVOTTE
Défendeur	MINISTERE DE LA JUSTICE	

M. X demande à la cour d'annuler le jugement n°2301815 du 19 décembre 2024 du tribunal administratif de Nancy qui rejette sa demande tendant à l'annulation de la décision du 8 mars 2023 par laquelle le garde des sceaux,ministre de la justice l'a maintenu à l'isolement à compter du 9 mars 2023 jusqu'au 9 juin 2023.

08) N° 2500319 **RAPPORTEURE : Mme PETON**

Demandeur	M. X	Me LAPREVOTTE
Défendeur	MINISTERE DE LA JUSTICE	

M. X demande à la cour d'annuler le jugement n°2302113 du 19 décembre 2024 du tribunal administratif de Nancy qui rejette sa demande tendant à l'annulation de la décision du 2 juin 2023, par laquelle le garde des sceaux,ministre de la justice l'a maintenu à l'isolement du 9 juin 2023 au 9 septembre 2023.

09) N° 2500320 **RAPPORTEURE : Mme PETON**

Demandeur	M. X	Me LAPREVOTTE
Défendeur	MINISTERE DE LA JUSTICE	

M. X demande à la cour d'annuler le jugement n°2300755 du 19 décembre 2024 du tribunal administratif de Nancy qui rejette sa demande tendant à l'annulation de la décision du 29 novembre 2022 par laquelle le directeur interrégional des services pénitentiaires Strasbourg Est a rejeté son recours administratif préalable obligatoire formé à l'encontre de la décision du 18 octobre 2022 de la présidente de la commission de discipline prononçant à son encontre une sanction de dix jours de cellule disciplinaire;

10) N° 2500321 **RAPPORTEURE : Mme PETON**

Demandeur	M. X	Me LAPREVOTTE
Défendeur	MINISTERE DE LA JUSTICE	

M. X demande à la cour d'annuler le jugement n°2301255 du 19 décembre 2024 du tribunal administratif de Nancy qui rejette sa demande tendant à l'annulation de la décision du 10 mai 2023 par laquelle le directeur interrégional des services pénitentiaires Strasbourg Grand Est a rejeté son recours administratif préalable formé à l'encontre de la décision du 20 avril 2023 du président de la commission de discipline du centre pénitentiaire de Nancy-Maxéville le sanctionnant de dix jours de cellule disciplinaire.

11) N° 2500322 **RAPPORTEURE : Mme PETON**

Demandeur	M. X	Me LAPREVOTTE
Défendeur	MINISTERE DE LA JUSTICE	

M. X demande à la cour d'annuler le jugement n°2301817 du 19 décembre 2024 du tribunal administratif de Nancy qui rejette sa demande tendant à l'annulation de la décision du 14 mars 2023 par laquelle le directeur interrégional des services pénitentiaires de Strasbourg Grand Est a rejeté son recours administratif préalable formé à l'encontre de la décision du 23 février 2023 de la présidente de la commission de discipline prononçant une sanction de vingt jours de cellule disciplinaire.

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme BOURGUET

12) N° 2500323 RAPPORTEURE : Mme PETON

Demandeur	M. X	Me LAPREVOTTE
Défendeur	MINISTERE DE LA JUSTICE	

M. X demande à la cour d'annuler le jugement n° 2301901 du 19 décembre 2024 du tribunal administratif de Nancy qui rejette sa demande tendant à condamner l'Etat à lui verser une indemnité de 80 000 euros ainsi que les intérêts à taux légal à compter du 6 février 2023 et la capitalisation de ces intérêts, en réparation du préjudice qu'il estime avoir subi du fait des conditions dans lesquelles s'est déroulée son extraction médicale le 13 décembre 2022.

13) N° 2500324 RAPPORTEURE : Mme PETON

Demandeur	M. X	Me LAPREVOTTE
Défendeur	MINISTERE DE LA JUSTICE	

M. X demande à la cour d'annuler le jugement n° 2302580 du 19 décembre 2024 du tribunal administratif de Nancy qui rejette sa demande tendant à annuler la décision du 10 mai 2023 par laquelle le directeur interrégional des services pénitenciaires de Strasbourg Grand Est a rejeté son recours administratif préalable formé à l'encontre des décisions du 6 avril 2023 du président de la commission de discipline prononçant à son encontre les sanctions, d'une part, de vingt jours de cellule disciplinaire dont dix jours avec sursis et, d'autre part, de dix jours de cellule disciplinaire.

14) N° 2500325 RAPPORTEURE : Mme PETON

Demandeur	M. X	Me LAPREVOTTE
Défendeur	MINISTERE DE LA JUSTICE	

M. X demande à la cour d'annuler le jugement n° 2302774 du 19 décembre 2024 du tribunal administratif de Nancy qui rejette sa demande tendant à annuler la décision du 8 juin 2023 par laquelle la directrice de la maison d'arrêt de Nancy-Maxéville a refusé de lui accorder l'accès au téléphone pour contacter le tribunal judiciaire de Nancy, la direction de l'office central pour la répression de la grande délinquance financière et Mme Y.

N° 26/223

COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL
DE Nancy

5ème chambre - formation à 3

Rôle de la séance publique du 30/10/2026 à 14h45

Président : Monsieur ROUSSET

Assesseurs : Monsieur BARLERIN et Madame PETON

Greffier : Monsieur BETTI

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme BOURGUET

01) N° 2601040 **RAPPORTEUR : M. ROUSSET**

Demandeur	M. X	Me BOUSSOUM
Intervenant	FEDERATION INTERCO CFDT	Me BOUSSOUM
Défendeur	SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA MOSELLE	M & R AVOCATS

M. X demande à la cour d'annuler l'ordonnance du 10 mars 2026 par laquelle le président de la 8ème chambre du tribunal administratif de Strasbourg a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision implicite de rejet du 20 décembre 2025 née du silence du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de Metz sur sa demande de nomination sur le poste de lieutenant de 2ème classe de sapeurs-pompiers professionnels en date du 20 octobre 2025.

N° 26/224

COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL
DE Nancy

5ème chambre - formation à 3

Rôle de la séance publique du 30/10/2026 à 15h00

Président : Monsieur ROUSSET

Assesseurs : Monsieur BARLERIN et Madame PETON

Greffier : Monsieur BETTI

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme BOURGUET

01) N° 2502943 **RAPPORTEUR : M. BARLERIN**

Demandeur	M. X	Me PAPAZIAN
Défendeur	PREFECTURE DE L'AUBE	

M. X demande à la cour d'annuler le jugement n° 2401946 du 23 octobre 2025 par lequel le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 18 juillet 2024 par lequel la préfète de l'Aube a décidé de l'expulser du territoire français.

02) N° 2502556 **RAPPORTEUR : M. BARLERIN**

Demandeur	Mme X	ELEOS AVOCATS
Défendeur	PREFECTURE DE LA REGION GRAND EST	

Mme X demande à la cour d'annuler le jugement n°2502381 du 28 juillet 2025 par lequel le tribunal administratif de Strasbourg a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 20 novembre 2024 par lequel le préfet du Bas-Rhin a rejeté sa demande de titre de séjour, l'a obligé à quitter le territoire français dans un délai de trente jours et a fixé le pays à destination duquel il est susceptible d'être éloigné à l'expiration de ce délai.

03) N° 2502430 **RAPPORTEUR : M. BARLERIN**

Demandeur	Mme X	Me BLANVILLAIN
Défendeur	PREFECTURE DE LA MOSELLE	

Mme X demande à la cour d'annuler le jugement n° 2500369 du 4 juillet 2025 par lequel le tribunal administratif de Strasbourg a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 20 décembre 2024 par lequel le préfet de la Moselle a refusé de lui délivrer un titre de séjour, l'a obligé à quitter le territoire français dans un délai de trente jours et a fixé le pays à destination duquel elle est susceptible d'être éloignée à l'expiration de ce délai.

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme BOURGUET

04) N° 2502889 **RAPPORTEUR : M. ROUSSET**

Demandeur	M. X	ANNIE LEVI-CYFERMAN - LAURENT CYFERMAN
Défendeur	PREFECTURE DE LA MEUSE	

M. X demande à la cour d'annuler le jugement n° 2502803 du 17 septembre 2025 par lequel la magistrate désignée par la présidente du tribunal administratif de Nancy a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 19 août 2025 par lequel le préfet de la Meuse l'a obligé à quitter le territoire français dans un délai de trente jours, a fixé le pays à destination duquel il pourra être renconduit à l'expiration de ce délai, a prononcé à son encontre une interdiction de retour sur le territoire d'une durée d'un an et l'a assigné à résidence dans le département de la Meuse pour une durée de trente jours.

05) N° 2502890 **RAPPORTEUR : M. ROUSSET**

Demandeur	Mme X	ANNIE LEVI-CYFERMAN - LAURENT CYFERMAN
Défendeur	PREFECTURE DE LA MEUSE	

Mme X demande à la cour d'annuler le jugement n° 2502804 du 17 septembre 2025 par lequel la magistrate désignée par la présidente du tribunal administratif de Nancy a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 19 août 2025 par lequel le préfet de la Meuse a refusé de l'admettre au séjour, l'a obligée à quitter le territoire français dans un délai de trente jours, a fixé le pays à destination duquel elle pourra être renconduite à l'expiration de ce délai, a prononcé à son encontre une interdiction de retour sur le territoire d'une durée d'un an et l'a assignée à résidence dans le département de la Meuse pour une durée de trente jours.

06) N° 2502891 **RAPPORTEUR : M. ROUSSET**

Demandeur	M. X	ANNIE LEVI-CYFERMAN - LAURENT CYFERMAN
Défendeur	PREFECTURE DE LA MEUSE	

M. X demande à la cour d'annuler le jugement n° 2502802 du 17 septembre 2025 par lequel la magistrate désignée par la présidente du tribunal administratif de Nancy a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 19 août 2025 par lequel le préfet de la Meuse l'a obligé à quitter le territoire français dans un délai de trente jours, a fixé le pays à destination duquel il pourra être renconduit à l'expiration de ce délai, a prononcé à son encontre une interdiction de retour sur le territoire d'une durée d'un an et l'a assigné à résidence dans le département de la Meuse pour une durée de trente jours.

07) N° 2502784 **RAPPORTEUR : M. BARLERIN**

Demandeur	M. X	Me CHAIB
Défendeur	PREFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE	

M. X demande à la cour d'annuler le jugement n°2501722 du 16 septembre 2025 par lequel le tribunal administratif de Nancy a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 2 mai 2025 par lequel la préfète de Meurthe-et-Moselle a refusé de lui délivrer un titre de séjour, l'a obligé à quitter le territoire français dans un délai de trente jours, a fixé le pays à destination duquel il est susceptible d'être éloigné à l'expiration de ce délai et a prononcé à son encontre une interdiction de retour sur le territoire français d'une durée de douze mois.

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme BOURGUET

08) N° 2502785 **RAPPORTEUR : M. BARLERIN**

Demandeur	Mme X	Me CHAIB
Défendeur	PREFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE	

Mme X demande à la cour d'annuler le jugement n°2501738 du 16 septembre 2025 par lequel le tribunal administratif de Nancy a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 2 mai 2025 par lequel la préfète de Meurthe-et-Moselle a refusé de lui délivrer un titre de séjour, l'a obligée à quitter le territoire français dans un délai de trente jours, a fixé le pays à destination duquel elle est susceptible d'être éloignée à l'expiration de ce délai et a prononcé à son encontre une interdiction de retour sur le territoire français d'une durée de douze mois.